

E 6940

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 19 décembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 19 décembre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre danois du Comité des régions.

18316/11



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 décembre 2011 (14.12)
(OR. en)**

18316/11

CDR 77

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre danois du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination d'un membre danois du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹. Le 25 mai 2010, M. Jan BOYE a été nommé membre jusqu'au 25 janvier 2015 par la décision 2010/303/UE² du Conseil, à la suite de la démission de M. Jens Jørgen NYGAARD.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite du décès de M. Jan BOYE,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

² JO L 129 du 28.5.2010, p. 69.

Article premier

Est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au
25 janvier 2015:

M. Søren Pape POULSEN, *borgmester, Viborg Kommune.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président